



IT-OAS43-2

Règlement intérieur du service OASIS (Période Covid-19)

En cette période de crise sanitaire, les patients seront admis dans le service **au niveau 2 du pavillon B** à raison de **2 patients par semaine pour un effectif total de 6 patients**. Les patients seront tous en **chambre individuelle**. Le séjour durera **3 semaines**.

Quelques jours avant votre admission dans le service, l'infirmière **vous contactera par téléphone** afin de vous questionner sur votre état de santé et de vous expliquer la procédure à suivre lors de votre admission.

Le jour de votre admission, nous vous demandons d'être présent **à l'entrée du pavillon B à l'heure de rendez-vous** qui vous a été donnée. Vous serez accueilli par un soignant de l'oasis qui portera un masque chirurgical. Celui-ci vous demandera de faire une **friction hydro alcoolique** et vérifiera ainsi la bonne pratique de cette friction hydro alcoolique. Si besoin, il effectuera avec vous une éducation de la friction hydro alcoolique. **Il vous remettra un masque chirurgical**.

A votre entrée dans le service, l'infirmière **prendra vos constantes** dont la température et vous rappellera les **précautions standards**. Elle procédera au recueil de quelques informations notamment vous fera remplir le questionnaire relatif aux symptômes Covid (IT 286) et effectuera **un test PCR** (échantillon nasal). **Dans l'attente des résultats, vous devrez porter un masque chirurgical et rester en chambre** le temps de la réception des résultats (environ 24 heures). Si les résultats venaient à être positifs, vous seriez réorienté vers votre médecin traitant ce qui mettrait fin à votre hospitalisation pour une reprogrammation ultérieure. Si les résultats sont négatifs, vous pouvez alors prendre part aux activités et à la vie du service, **tout en portant un masque chirurgical durant votre séjour**.

Suite au recueil d'informations et au test, vous pourrez **aller prendre une douche et changer de tenue vestimentaire**. **L'inventaire corporel** ainsi que celui **des effets personnels** sera ensuite réalisé. Tout produit ou objet interdit vous sera confisqué. Vos effets personnels seront maintenus à l'isolement pour une durée de 24h selon les recommandations du CEPIAS. Vous aurez **un entretien médical** dans la journée.

Concernant l'utilisation du téléphone portable, vous le récupérerez qu'entre 19h et 20h comme stipulé dans notre règlement classique. Cependant, vous pourrez avoir votre téléphone avec vous le temps des résultats test PCR.

L'organisation du repas et des activités du service reste la même, mais **vous êtes tenu de respecter la distanciation physique ainsi que les règles d'hygiène** en salle à manger et dans les lieux de réalisation des activités.

La salle de sport et la douche seront accessibles **uniquement sur demande et à raison d'une personne à la fois** afin d'appliquer les gestes protecteurs, une seule personne également à la fois dans le fumoir.

Pour rappel, **vous n'êtes pas autorisé à aller dans les chambres des autres patients et à recevoir des patients dans la vôtre**.

Vous avez pour responsabilité **d'appliquer l'ensemble des gestes protecteurs** dès que possible, telle que la distanciation physique ainsi que **de vous désinfecter régulièrement les mains à l'aide des solutions hydro alcooliques** mises à disposition dans tout le service. **Le port du masque reste obligatoire** dans les zones communes **durant votre séjour**.

Tout patient de l'oasis est tenu de suivre les recommandations en vigueur au regard de la pandémie du COVID-19 ainsi que ce règlement intérieur. Tout manquement pourra entraîner une sortie disciplinaire.

Le personnel soignant appliquera les précautions standards et portera un masque chirurgical en continu sur la période du temps de travail en cette période de pandémie.

Fait le : / /
« Lu et approuvé »

Nom du patient

Nom et prénom du personnel de l'équipe

Signature

Signature